



La Directrice

Paris, le 28 mai 2010

*A l'attention des représentants élus des personnels des établissements de l'AEFE au Maroc*

A la suite de nos échanges du 27 mai, je vous confirme les propositions qui vous ont été présentées aujourd'hui :

1- La mesure d'augmentation des droits de première inscription (DPI) prévue à la prochaine rentrée est annulée pour les personnels des établissements de l'AEFE au Maroc. Pour ces personnels, les DPI sont maintenus au taux de 5000 dirhams pour une durée de trois ans. A l'issue de cette période, la question sera réexaminée avec les représentants des personnels.

2- Il n'est pas prévu de modifier les droits annuels d'inscription pour les personnels résidents, ces frais étant pris en charge dans le calcul de l'avantage familial, avec préservation du "forfait" de 60 euros.

3- Les agents de droit local seront exonérés des droits annuels d'inscription mis en place dans les établissements de l'AEFE au Maroc à compter de la rentrée de septembre 2011. Dès la rentrée de septembre 2010, ces agents bénéficieront d'un abattement annuel de 20% des droits de scolarité.

4- La problématique des retraites des personnels français recrutés localement est passée de la phase contentieuse à la phase du règlement. Les gestionnaires comptables des établissements, en liaison avec l'Agent Comptable Principal de l'AEFE, vont constituer les dossiers individuels qui seront soumis à la CRAM compétente pour régularisation. A la suite du chiffrage qui sera fait par la CRAM, l'Agence réexaminera la situation des agents concernés et étudiera favorablement la possibilité d'une prise en charge partielle ou totale de la part salariale.

5- Sur la question des demandes de bourses présentées par les agents fonctionnaires, notamment les résidents, je confirme que toutes les demandes demeurent recevables jusqu'au 07 juin auprès des consulats pour un examen au cas par cas. Les établissements sont invités à faire connaître à la direction de l'Agence toute difficulté éventuelle sur la recevabilité des dossiers. La question de la reconsidération de certains éléments d'analyse dans la prise en compte des demandes de bourses sera débattue à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission Nationale des Bourses.

Ces mesures représentent un juste équilibre entre les intérêts des personnels et ceux des établissements

Anne-Marie Descôtes